

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AFIN D'AJOUTER CERTAINES SPÉCIFICATIONS LIÉES AUX ÉVÉNEMENTS ET HOMOGÉNÉISER CERTAINS ARTICLES POUR UNE MEILLEURE APPLICATION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

- **QUE** lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le Règlement 2024-13 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin d'ajouter certaines spécifications liées aux événements et homogénéiser certains articles pour une meilleure application;
- **QUE** le Règlement 2024-13 modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public afin d'ajouter certaines spécifications liées aux événements et homogénéiser certains articles pour une meilleure application;
- **QUE** ce règlement entrera en vigueur à la date de la publication de l'avis signé par le greffier;
- **QUE** ce règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko